MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT SITUE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE POUR L'IMPLANTATION DE RUCHES

ZA Camp Laurent – parcelle AC n°0476(p)

Règlement de consultation

Date limite de réception des dossiers de candidatures

vendredi 1 mars 2024 à 12 h

I.PRESENTATION :

Contexte :

Suite à une manifestation d'intérêt, la Ville de La Seyne-sur-Mer met à disposition un emplacement d'environ 100m^2 situé sur la parcelle cadastrée section AC n°0476 sise Avenue Robert Brun - Camp Laurent – 83500 La Seyne-sur-Mer, cf plan cadastral ci-joint, en vue de l'installation de ruches pour la production de miel biologique.
La Commune se réserve la possibilité de mettre à disposition plusieurs parcelles de même contenance dans le cas où plusieurs candidatures seraient recevables et de qualité satisfaisante.

II. CADRE JURIDIQUE :

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.
L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention délivrée à titre personnel.
L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

L'apiculteur devra se conformer à toutes les prescriptions et réglementations encadrant cette activité, que ce soit pour l'installation initiale du rucher que pour son exploitation.

L'apiculteur devra impérativement remettre l'ensemble des documents figurants au VI ci-dessous sous peine de rejet de la candidature.

III.DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS :

Le propriétaire met à disposition de l'occupant la zone définie selon les plans annexés, représentant un emplacement d'une surface de 100m^2 sur la parcelle ci-après désignée :

- Camp Laurent parcelle n° AC 0476 – 83500 La Seyne-sur-Mer
Plans en annexe 1 et 2.

IV .REDEVANCE

L'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 5€/an, par ruche avec entretien de l'espace mis à disposition.

V. DURÉE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition sera retranscrite sous la forme d'une convention d'occupation précaire et révocable d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans.

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout candidat est invité à fournir un dossier comportant :

a) Une partie administrative composée :

- D'un courrier comprenant une présentation argumentée de son projet permettant à La Ville de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la bonne gestion d'un rucher et la production de miel bio.
- D'un extrait Kbis de moins de 3 mois.
- D'une attestation d'assurance.
- De l'acte d'engagement, joint au présent cahier des charges.
- Du numéro d'apiculteur NAPI.
- D'un numéro de SIREN.
- D'une déclaration de détention et d'identification de ruches.
- D'un nombre de colonies d'abeilles déclarées.
- D'un certificat d'inscription au groupe sanitaire du Var.

b) une partie technique composée :

- D'un descriptif des moyens d'exploitation précisant les moyens techniques engagés avec détail des investissements et un descriptif des moyens mis en place en matière d'hygiène et de sécurité, comprenant une méthodologie avec durée d'intervention en cas d'urgence.

- De toute information complémentaire que le candidat jugera utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.

VII. MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURE :

Date limite de réception des candidatures : vendredi 1 mars 2024 à 12h.

Le dossier devra être remis :

- par voie électronique à l'adresse suivante : gestiondudomaine@la-seyne.fr
Objet à mentionner : « candidature mise à disposition emplacements ruches »

VIII. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :

1 . Qualité du projet 50 %

Le dossier sera évalué par rapport à l'expérience de l'apiculteur dans ce domaine ainsi que par rapport au courrier de présentation faisant état de la motivation du candidat et du fonctionnement envisagé pour la production de miel bio.

2 . Moyens techniques - Hygiène – Sécurité 50 %

Le dossier sera évalué au regard des moyens techniques pour effectuer les prestations (véhicule, matériel, équipements, etc.), du détail des investissements, ainsi qu'au regard du descriptif des moyens mis en œuvre en matière d'hygiène et de sécurité dans le cadre de l'activité, comprenant une méthodologie avec durée d'intervention en cas d'urgence.

Pour tout renseignement concernant cette mise à disposition : Contact : Direction Gestion Immobilière et Occupation de l'Espace Public - service Gestion du Domaine Public Technique
téléphone : 04 94 06 93 05 – gestiondudomaine@la-seyne.fr